

CONCOURS PHOTO

Après un fort engouement en 2022, le concours photo sur « Le grand site Sainte Victoire » organisé par la commune du Tholonet est reconduit pour la deuxième année consécutive. Il s'ouvre dès le vendredi 8 septembre et se clôturera le vendredi 6 octobre 2023.

Thèmes du concours 2023 :

Thème 1 : Entre chien et loup, une percée de lumière sur la route Cézanne

Thème 2 : Du Moulin Cézanne au Pic des mouches, entre les pins, la garrigue.

L'exposition de Dominique Bosq et Robert Chouraqui (salle Ferrat à Palette du 6 au 29 octobre) accueillera dans la salle d'exposition la remise des prix du concours photo le dimanche 29 octobre.

Les photos primées seront exposées du vendredi 27 octobre au dimanche 29 octobre avec les œuvres des artistes.

Ce concours est gratuit et grand public ; il s'adresse à tous les amoureux de la photographie et amis de la commune du Tholonet et du site de la Sainte-Victoire.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 6 octobre 2023 minuit.

Règlement

En participant à ce concours, le photographe se montre soucieux de la fragilité et de la beauté du monde qui nous entoure et témoigne d'une démarche respectueuse de nos milieux naturels.

Les fichiers déposés devront respecter un certain nombre de règles pour être acceptés dans le concours :

- Chaque participant peut présenter **maximum 3 photos** les deux thèmes confondus
- Seront exclues du concours, les photos prises hors site de la commune du Tholonet et des environs du site de la Sainte-Victoire

- Les fichiers numériques doivent être au format JPEG, se situer entre 2Mo et 40 Mo avec une résolution moyenne de 300 dpi.
- Chaque photographie doit être une prise de vue originale sans modification sans rajout de marge, de texte, de signature.
- La vue éventuelle de personnes dans la photographie doit respecter le droit à l'image.

Très important : COMMENT NOMMER ET DEPOSER SES PHOTOS

Chaque fichier doit avoir le **prénom et le nom du candidat + le numéro du thème** : 1 ou 2

Exemples pour Jean Dupond :

- Si une photo porte sur le thème 1 : jeanDupond1.jpg
- Si une 2^{ème} photo porte sur le thème 1 : jeanDupond11.jpg
- Si une 3^{ème} photo porte sur le thème 1 : jeanDupond111.jpg
- Si une photo porte sur le thème 2 : jeanDupond2.jpg
- Si une 2^{ème} photo porte sur le thème 2 : jeanDupond22.jpg
- Si une 3^{ème} photo porte sur le thème 2 : jeanDupond222.jpg

Dépôt du dossier comportant photo(s) + fichier Word

Le candidat doit envoyer **avant le 6 octobre 2023 minuit** son dossier complet photos et texte pour être retenu.:

1, 2 ou 3 fichiers photos JPG + un fichier Word avec le libellé suivant :

1 - nom et prénom, - numéro de téléphone mobile, - adresse email et postale

2 - J'atteste sur l'honneur être l'auteur des : une, deux ou trois photos proposées.

J'ai lu et pris connaissance du règlement du concours photo. Avec ma participation, j'accepte sans réserve les termes du règlement déposé et disponible en mairie et sur le site internet de la commune du Tholonet : <http://letholonet.fr>

3 – Date et signature

Envoyer par mail à : bibliotheque.letholonet@wanadoo.fr

JURY

De nombreux partis pris peuvent participer à la qualité d'une photo : La pertinence de la proposition par rapport au sujet choisi, le point de vue, le cadrage, la composition, le rythme, la lumière, le contraste, la couleur et bien d'autres richesses encore ...

Pour info : Toutes les photos proposées au jury seront préalablement numérotées et anonymées.

Le jury du concours photo composé de représentants du monde de la photographie se réunira début octobre. Le jury sera souverain, il appréciera, délibèrera et sélectionnera les photos les plus pertinentes en réponse aux thèmes proposés. Il se réserve le droit de disqualifier une photo si celle-ci est jugée hors règlement. Le jury retiendra 15 photos.

Les photographies sélectionnées seront imprimées sur support rigide offert par la Mairie du Tholonet. D'autres récompenses seront offertes pour l'annonce des résultats.

Les photos récompensées seront exposées et visibles dans la salle Hippolyte Ferrat avec l'exposition des œuvres des artistes le vendredi 27 octobre de 14h à 19h, le samedi 28 de 9h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche 29 octobre 2023 de 14h à 19h.

Samedi 28 octobre à 18h30 aura lieu le Finissage de l'expo des artistes Dominique Bosq et Robert Chouraqui et la remise des prix du concours photo à la salle Hippolyte Ferrat à Palette / le Tholonet.

Droit d'auteur et utilisation des images

En participant à ce concours, les lauréats récompensés autorisent la commune du Tholonet à utiliser leurs photos à des fins d'information. Ces images seront accompagnées du nom du lauréat (sauf demande contraire) et pourront être utilisées dans la presse, les médias, les réseaux sociaux, les affiches en rapport avec la commune.

Divers :

Les résultats seront rendus publics suite à la délibération du Jury, sur le site et les pages Facebook et Instagram de la Mairie du Tholonet. Les auteurs des photos primées seront avertis par mail.

Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

Traitement des images après concours

Tous les fichiers photographiques n'ayant pas été sélectionnés seront effacés après la clôture du concours.

Règlement concours photo 2023 « Grand site sainte-Victoire »
Droits et dépôt en mairie

Les organisateurs, la Mairie du Tholonet